



THALIE STUDIO
Lucia Munoz Suano
2 Rue de la Césièrre, Seynod
74600 ANNECY
France

CGV & RI - THALIE STUDIO

Entre l'EIRL **LUCIA MUNOZ THALIE STUDIO** représentée par Lucia Munoz Suano, gérante, inscrite au RSC N SIRET 83005815200018 dont le siège social est au 2 rue de la Césièrre, Seynod 74600 Annecy, ci-après dénommé : « **Thalie Studio** » ou le « **Prestataire** » ET le client ci-après dénommé : « **l'élève** » ou « **le participant** », il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Le prestataire de services est spécialisé dans Pole Dance, et activités connexes à celles-ci. Le client est un particulier ou une entreprise. Le prestataire propose au client, qu'il accepte aux conditions ci-dessous d'assurer les cours et les stages conformément aux règles définies dans le présent contrat. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes commandes de cours, de stage et de location auprès du prestataire. Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat. Le client reconnaît avoir, préalablement à la passation de l'achat, pris connaissance de l'ensemble des informations précitées et des conditions générales de vente.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire s'engage à assurer la prestation définie en préambule pour le compte de son client. Les informations concernant les cours, les stages et les locations sont données au client sur le site internet et/ou par mail et à la demande du client.

Article 2 : LA PRESTATION

La prestation peut être un cours ou un stage d'activités physiques et sportives ou une location de matériel et/ou du studio. Les horaires des cours peuvent être modulés, complétés ou annulés à la discrétion du professionnel.

Article 3 : CONDITIONS DE VENTE

3.1 Conditions de vente :

Les cours sont vendus par crédits : à l'unité ou par carte de plusieurs crédits..

3.2 Durée :

Le présent contrat prend effet dès l'achat. La durée de la prestation est définie selon l'abonnement ou prestation demandée.

La carte de 10 crédits est valable 6 mois.

La carte de 20 crédits est valable 8 mois.

La carte de 40 crédits est valable 10 mois.

La carte de 80 crédits est valable 12 mois.

3.3 Le prix :

Les prix en vigueur sont les prix affichés sur le présent site internet du prestataire : www.thalie-studio.com. Le prestataire se donne le droit de modifier ses prix à tout moment bien que les prestations déjà commandées et payées avant une modification de prix ne ressentiront pas les changements sauf en cas de modification du taux de TVA.

3.4 Le paiement :

Les règlements des cours s'effectuent d'avance. Pas de crédit possible

Paiement en chèque ou espèces ; avant le début du cours ou de la prestation.

Règlement des cartes d'abonnements possible plusieurs fois sans frais, par chèque, selon type de carte :

- 10 cdt en 2 fois
- 20 cdt en 3 fois
- 40 cdt en 5 fois
- 80 cdt en 8 fois

Par soucis de ne pas créer de situations financières délicates : le client ne peut pas commencer de nouveau forfait/cours en paiement différé tant que le précédent qui serait terminé n'a pas été totalement encaissé.

Article 4 : GROUPES / COURS PARTICULIERS

Les cours privatisés ou cours particuliers sont réservés après règlement d'un acompte. L'acompte sera non remboursable en cas d'annulation moins de 72 heures à l'avance, sauf fourniture d'un justificatif médical ou professionnel (postérieur à la réservation).

Article 5 : RESERVATION ET ANNULATION

5.1 Réservation :

Les inscriptions sont obligatoires ; elles se font par le formulaire Excel mise en place dans le groupe du Thalie ou envoyé par email selon préférence. L'inscription est faite dès que possible : cela garanti une préparation du contenu plus juste par rapport aux élèves présents = un cours plus pertinent pour le client.

Le minimum pour que le cours soit maintenu est de 4 participants. Si vous êtes inscrites mais le cours n'atteint pas le minimum, vous pouvez transformer ce créneau en « privé » (4cdts) ou semi privé (2 personnes, 2 cdt chacune) à décider avec Lucia.

Les cours INSTAPOLE, SOUPLESSE, INTER 2 et AVANCE sont maintenus avec un minimum de 6 participants.

Practices, des créneaux sont disponibles au planning, ou à voir avec Lucia, pour s'entraîner dans le studio. Ce sont des créneaux libres, pas d'encadrant présent, donc sous votre pleine responsabilité. Le

matériel dans la salle est à disposition pour votre sécurité. Vous pouvez vous retrouver plusieurs dans un même créneau. 1credit 2h de practice.

Le client peut s'inscrire pour plusieurs cours à la fois ! Plus de sérénité pour l'élève et une meilleure organisation/préparation de cours pour Thalie et a plusieurs cours différents ! Pour les mineurs l'accès à certains cours est bloqué.

5.2 Annulation par le client :

Tout cours non annulé au moins avant 12h du jour j sera redevable dans sa totalité et décompté. Pas de décompte sur présentation d'un certificat médical ou justificatif professionnel.

- Report de la validité des séances :

Validité des abonnements NON extensibles sauf :

-> Présentation de justificatifs d'arrêt médical ou professionnels), ou raisons familiales sérieuses et IMPREVISIBLES.

-> Annulation par Thalie Studio : il se peut que Thalie Studio doive annuler ponctuellement des cours le prestataire en informera préalablement les inscrits, aucun cours ne sera décompté. Si le client n'a pas pu se réinscrire à un autre cours dans la semaine, la validité de la carte ou de l'abonnement sera soit prolongée d'une semaine soit un cours supplémentaire lui sera recréé : Si vous étiez inscrit(e) à ce cours cela repousse la validité de votre carte de séance (hors manque du minimum d'effectif).

-> La validité des cartes et nombre de séances laissent le temps d'effectuer les séances, de ce fait, les séances non effectuées dans le délai imparti ne peuvent PAS être récupérées ou remboursées.

Avant la fin de validité vous pouvez les offrir.

Article 6 : SUSPENSION ET RESILIATION DU CONTRAT

6.1 Rétractation :

Le client dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat sauf si les services ont été totalement exécutés avant la fin du délai de rétractation ou dont l'exécution a commencé.

6.2 Suspension temporaire :

Thalie Studio permet la prolongation de contrat d'une durée maximale de douze mois sans complément de prix pour le consommateur momentanément empêché de bénéficier des prestations pour des causes tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles, sous présentation d'un justificatif médical ou attestation de l'employeur.

6.3 Résiliation du contrat :

Le client peut résilier unilatéralement le contrat lorsque pour des causes de santé ou professionnelles il est définitivement empêché de bénéficier des prestations de service du prestataire. Le client devra en faire la demande par une lettre de résiliation recommandée, avec accusé de réception accompagnée d'un certificat médical datant de moins de 30 jours interdisant la pratique de sport, ou d'un justificatif de mutation professionnelle ou de déménagement à plus de 50 km du studios prestataire (sauf si le contrat a été souscrit à plus de 50 km). Si un remboursement est nécessaire, celui-ci sera effectué par chèque, à récupérer au sein du studio. Le chèque de remboursement est valable jusqu'à 3 mois après réception de la lettre de résiliation. Au-delà, plus de remboursement possible. En cas de non-paiement ou en cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat, le prestataire

pourra alors résilier de plein droit le présent contrat et exiger le paiement de toute somme due au titre du contrat.

Article 7 : REGLEMENT INTERIEUR

7.1 Généralités

- La participation aux cours/événements implique également le respect des règlements intérieurs des salles hôtes (site régulier de Thalie Studio ou sites occasionnels) ; pour les événements en intérieur comme à l'extérieur ; le bon sens, la politesse et hygiène de base s'ajoutent naturellement aux règlements.

- Comportement personnel :

Le *Thalie Studio* se réserve le droit d'exclure sans contrepartie ni remboursement toute personne dont les actes ou paroles seraient non compatibles avec le respect des individus, du matériel et/ou du lieu de pratique (sécurité, tranquillité, tolérance, non-discrimination sont attendues ...).

- Chaque participant est responsable de ses actes et paroles et en assume les conséquences matérielles ou humaines.

- Des consignes particulières peuvent être ajoutées pour les événements ou changements de lieux.

7.2 Les participantes :

- Accessible dès 10 ans pour les cours réguliers de pole kids

Les mineur(e)s participent sur autorisation écrite des représentants légaux qui ont pris connaissance du règlement et l'accepte.

- *Thalie Studio* ne peut être tenu pour responsable de l'inscription sous fausse date de naissance d'une personne.

- Cours Pole Exotic, Flexy Pole : à partir de 18 ans

- Cours Flow, pole TN, Pole&dance : à partir de 13 ans.

7.3 Déroulement des cours :

Pas de crème ni autre substance sur la peau depuis votre dernière douche. L'élève ne devra porter aucun bijoux (bracelet, bague, ...) qui pourrait blesser l'élève lui-même, autrui ou détériorer le matériel. Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être ni distraits, ni intimidés, les familles et amis des élèves ne seront pas autorisés à assister aux cours sauf exception. L'élève s'engage à respecter la propreté des locaux et à ne pas détériorer le matériel mis à sa disposition. Pour le confort de toutes, l'élève s'engage à avoir une hygiène corporelle convenable (usage du déodorant, ...) Les chaussures/ talons, si le participant en porte, doivent être réservées à l'intérieur, elles ne doivent rayer ni le sol ni les barres, doivent tenir au pied et permettre une marche sécurisée.

Tenue : elle peut être de styles différents mais doit couvrir les zones intimes et doit permettre la sécurité de pratique. Au début de cours, pour que le corps s'échauffe correctement il est recommandé (obligé pour les -18) la tenue complète : leggings ou guêtres, débardeur et veste en plus du shorty et brassière. Genouillères conseillées dans tous les cours

7.4 Le participant pendant le cours :

En cas de retard, le participant s'échauffe avant de rejoindre le fil du cours. Chacun gère son niveau de fatigue et "d'appréhension éventuelle" ; par ailleurs le professeur peut émettre des réserves ou vous déconseiller un exercice de niveau supérieur par une mesure de sécurité. Avant de tester il s'assure d'avoir compris et entendu le chemin, les grips et points d'attentions principaux. Le prof est là pour motiver mais vous êtes libre de préférer ne pas tester une figure ; le prof peut aussi vous dire si cela semble possible et sécuritaire ; le prof peut émettre des réserves ou vous déconseiller (voire interdire) un exercice de niveau supérieur, ce n'est pas une punition juste une mesure de sécurité.

-le pratiquant ne peut pas s'engager dans une figure "pour essayer" en mode "kamikaze" ; avant de tester, il s'assure d'avoir reçu et compris le chemin, les grips et points d'attention principaux.

L'élève utilise les tapis de confort et tapis de chute à son libre choix, les tapis de chute ne sont PAS là pour se laisser choir mais pour une parade sécuritaire en plus ; l'idée étant d'apprendre à sortir d'un figure et PAS de s'en laisser tomber ; et de faire une figure dont on a maîtrisé la progression cohérente (= moindre risque)

Si plusieurs niveaux sont dans le même cours, le pratiquant ne réalise que les variantes correspondant à son niveau de progression ou approuvées par le professeur ; l'interaction entre plusieurs niveaux d'un même exercice est riche pour tout le monde mais efficace que si on n'essaie pas à tout prix de faire le plus difficile (qui viendra plus tard de façon évidente) ...

Sauf pour le niveau avancé, les consignes de réalisation d'une figure sont données QUE par l'encadrant du cours. Si vous avez des questions concernant une technique, l'encadrante est là pour ça, peu importe le niveau de la binôme, pendant les acrobaties, la seule voix à écouter, c'est la sienne.

Parades : Si le cours comprend des parades, elles seront expliquées d'abord.. la parade n'est PAS là pour vous porter (risque de blessure pour le preneur ; et apprentissage diminué) mais 'juste' pour aider aux ressentis ou à la réalisation. Ou pour accompagner une exécution sortie qui serait peu contrôlée.

A noter : spin et mode spinning peuvent difficilement être parés !

L'encadrant peut effectuer les parades mais pas de tout le monde en même temps aussi, l'apprentissage de ces techniques fait pleinement partie de l'activité. Le participant s'hydrate pendant la séance et participe aux étirements et restitutions de fin. Même une fois les figures "acquises" il reste concentré et appliqué sur les grips et points d'attention (mais après c'est en SOURIANT :-D !)

Pendant le cours le participant est actif : demandez, essayez, observez (en fonction de votre forme et vos besoins mais la structure d'un cours de pole vous laisse une large part d'autonomie et de prise en charge de votre pratique comparé à d'autres activités.

Article 8 : RESPONSABILITE

Les participant(e)s déclarent être couvert(e)s par une responsabilité civile active pour les dommages causés à autrui et aux biens ; à défaut le/la participant(e) accepte d'assumer pleinement et personnellement les conséquences qui auraient été couvertes par celle-ci), les élèves remplissent la fiche élève de renseignements. Toute pondération ou précision à ce règlement doit être portée sur la partie réservée de cette fiche, les élèves préviennent par écrit *Thalie Studio* en cas de modification de ces informations et autorisent *Thalie Studio* ou les personnes présentes à effectuer les gestes de 1er secours en cas d'accident et à prévenir les secours le cas échéant.

Les élèves fournissent (et renouvellent chaque année !) un certificat médical de non contre-indication à la pratique de pole dance/pole sport et/ou, danse selon les cas ; sans cette pièce à jour nous considérons que le/la participant(e) refuse de consulter un médecin mais demande expressément de profiter des services du *Thalie Studio* en assumant toutes les responsabilités associées, dans tous les cas l'élève est informé et conscient des caractéristiques de l'activité sportive et de la pole dance en particulier et en assume pleinement les risques.

Les élèves sont seuls responsables de souscrire ou non une assurance pour les accidents de la vie et activités de loisirs ; et vérifier que Pole Dance n'est pas dans les exclusions.

Thalie Studio a une RC pro pour l'enseignement et l'utilisation des locaux mais n'est pas responsable des dommages personnelles et individuels liés à un non-respect des consignes ou aux aléas possibles d'une pratique sportive ; ni des dommages causés par vos faits à autrui ou aux biens ; ni des dommages matériels aux abords des lieux de cours (parking, trajets, effets personnels pendant les cours).

Article 9 : MEDIATION

En cas de contestation, le consommateur a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Le consommateur devra, avant de recourir à la médiation et saisir le médiateur compétent, avoir tenté de résoudre son différend avec le professionnel à l'amiable. Ce n'est qu'en cas d'échec ou de réclamation demeurée

infructueuse que le médiateur pourra être saisi. Les décisions du médiateur pourront être refusées par l'une ou l'autre des parties. Coordonnées des médiateurs de la consommation dont l'activité du prestataire relève :

[Médiateur Tourisme et voyage \(MTV\) Centre de médiation et de cyber-services MEDICYS](#)

[Médiation de l'Association des Médiateurs Européens \(AME\)](#)

[Médiation de l'Association Nationale des Médiateurs \(ANM\)](#)

Article 10 : INFORMATION CONSOMMATEUR

Le consommateur a la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (dispositif BLOCTEL)

Article 11 : Contre-indications

- Tout état physique ou psychologique non compatible avec la pratique des cours peut être une cause de refus d'accès ou de poursuite de cours (états liés à l'alcool, aux drogues ou médicaments, pathologie chronique ou ponctuelle ...) et ce sans remboursement (valable également pour les animations de groupes) et ce notamment lorsque la sécurité individuelle ou collective est en cause.

- grossesse (sauf certificat médical contraire)

- post-natal récent (il convient d'avoir fait une sérieuse rééducation périnée et abdos !! + Attention à la laxité encore présente en allaitement)

- fragilité/ blessures du dos et des articulations (hernies, tassements, ostéoporose, fortes courbures, entorses ou luxations non stabilisées...)

- problèmes cardiaques et du système vasculaire (la pole est intense, travail "fractionné" avec pics cardio et positions tête en bas)

- hémophilie ou prise d'anticoagulant ou veines très fragiles (à cause des contacts et "coups" inévitables avec la barre)

- troubles psychologiques qui pourraient altérer la prise de décision ou l'évaluation des risques.

- en cas de prise de médicaments avec indication de "risque lors de la conduite" ; ils peuvent aussi altérer votre vigilance en pole et rendre la pratique dangereuse (prévenir le prof au minimum ou reporter votre cours selon vos sensations).

- dans tous les cas de traitement d'urgence (certificat médical obligatoire) prévenir l'encadrement et garder sur vous les traitements.

- en cas de doute ou d'ignorance sur votre état de santé ponctuel (fatigue, blessure, infections, ...) et sur l'impact de Pole dance sur celui-ci vous êtes responsable de consulter votre médecin et de décider alors de pratiquer ou non.

- lors d'un cours si votre prof juge votre état inadéquat ou dangereux avec la pratique il peut vous déconseiller voire interdire l'accès au cours ou à certains ateliers, certaines figures.
